

ENSEMBLE • DÉFENDRE • ENTREPRENDRE

L'ACE au CNB

Bilan de la mandature
2024–2026

Ce que nous avons promis.
Ce que nous avons fait.

VOS DIX ÉLUS ACE AU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX 2024 - 2026

Audrey Chemouli • François Coutard • Agathe Gilmas •
François Girault • Isabelle Grenier • David Lévy • Vincent
Maurel • Charlotte Robbe • Juliette Schweblin • Frédéric
Teper



Nous avons promis de défendre une profession entreprenante, moderne et libre. Trois ans plus tard, nous pouvons dire précisément ce que nous avons fait de ce mandat.

L'ACE au CNB durant la mandature 2024-2026, c'est :

- 10 élus sur un total de 80, soit, en tenant compte également des 2 vice-présidents de droit, un peu plus de 12% des voix ;
- Le groupe le plus nombreux au sein du collège général (10 élus sur 40, soit 25% du collège général) ;
- Un siège au bureau ;
- 3 présidences de commission :
 - La commission Statut professionnel de l'avocat ;
 - La commission Prospective et Innovation ;
 - La commission Droit et entreprise.
- La présidence du groupe de travail lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Une conviction : le CNB doit être utile aux avocats et les représenter dans la diversité de leur activité et de leurs structures d'exercice.

Présents dans les commissions, les groupes de travail, le bureau et les assemblées générales, les élus ACE participent à tous les débats qui engagent l'avenir de la profession. Ils y défendent leurs convictions avec constance, travaillent les dossiers au fond et recherchent les majorités nécessaires pour les faire avancer. Lorsque les positions divergent, ils contribuent à clarifier les désaccords, à rapprocher les points de vue et à construire des compromis utiles, sans renoncer à l'essentiel. Cette capacité à conjuguer fermeté, dialogue, sens de l'institution et souci de l'intérêt général de la profession constitue l'une des marques de l'ACE au CNB.

La profession attend des résultats concrets. La Grande Consultation nationale des avocats, organisée du 5 juin au 13 septembre 2024, l'a dit sans détour : 25,36 % de participation, et seulement 36,58 % des répondants s'estimant correctement représentés par leur institution nationale. Nous en avons tiré une méthode plutôt qu'un slogan.

Dix élus. Dix résultats qui comptent (notamment !)



L'ACE a fait avancer la profession : des outils livrés, des réformes débloquées, des cabinets mieux défendus.

01

Facturation électronique : une solution nationale, négociée et immédiatement utile. L'ACE a contribué de manière déterminante à la transformation d'une obligation subie en service concret : définition d'un cahier des charges, recours à une expertise indépendante, mise en concurrence des plateformes, négociation tarifaire puis choix par le CNB d'une solution adaptée aux contraintes déontologiques et économiques des cabinets.

02

Financement de l'innovation : une stratégie professionnelle enfin structurée. Sous l'impulsion de la commission Prospective et innovation, présidée par un élu ACE, le CNB a adopté une feuille de route opérationnelle : mise en réseau des incubateurs d'avocats à travers la France, organisation du concours prix des incubateurs, soutien de l'initiative de mise en réseaux des Business Angels intéressés par les legaltechs et poursuite des travaux en vue d'un fonds d'investissement de la profession

03

Intelligence artificielle : de la réflexion à un cadre et à des outils souverains. Identifiée dès le début de la mandature comme un sujet transversal et prioritaire, l'IA a fait l'objet de plusieurs guides / grilles de lecture opérationnels d'utilisation déontologique, et du lancement d'une plateforme d'agents IA juridiques souverains connectés à e-dentitas. Cette avancée répond directement à notre engagement d'ouvrir l'accès à l'IA générative tout en protégeant les données et le secret professionnel.

04

Formation continue : préserver la qualité et la liberté d'organisation des cabinets. L'ACE a pesé sur la réforme des modalités de formation continue en défendant la reconnaissance des formations internes de haut niveau et en s'opposant à des restrictions injustifiées qui auraient pénalisé les structures organisant elles-mêmes la montée en compétence de leurs équipes. La réforme a été envoyée à la concertation ; son acquis principal, à ce stade, est d'avoir replacé la qualité plutôt que le format au cœur du débat.

05

Protection du titre de spécialiste : une nouvelle norme pour sécuriser les compétences reconnues. L'ACE a contribué à l'élaboration d'une décision à caractère normatif modifiant l'article 10.2 du RIN afin de clarifier l'usage des mentions de spécialisation, de mieux protéger les avocats ayant fait reconnaître leurs compétences et d'améliorer la lisibilité de l'offre juridique pour les clients. Une avancée normative concrète, distincte des combats défensifs portés par ailleurs.

06

Collaboration libérale : protéger les collaborateurs sans fragiliser les cabinets. Les élus ACE ont contribué et soutenu des avancées concrètes sur la progression du collaborateur tout en refusant l'uniformisation nationale des minima, la sixième semaine de repos obligatoire et les sanctions automatiques disproportionnées. Cette ligne conjugue attractivité, dialogue et réalisme économique.

07

Apport d'affaires entre avocats : débloquent une réforme longtemps interdite de débat.

Dès le début de la mandature, l'ACE a obtenu la création d'un groupe de travail transversal piloté par le Bureau. Un rapport sur la rémunération de l'apport d'affaires entre avocats est désormais soumis à la consultation des barreaux et organisations professionnelles, avant un vote final annoncé en fin de mandature. La réforme n'est pas encore acquise ; mais l'ACE a imposé l'examen au fond d'un engagement central de son programme.

08

LBC-FT : préserver l'autorégulation, l'indépendance de la profession et le secret professionnel tout en renforçant l'efficacité des contrôles.

Les élus ACE ont joué un rôle central dans la conception de la Commission nationale de contrôle du respect des obligations LBC-FT, le débat sur son pouvoir d'auto-saisine, la refonte de la formation LBC-FT et l'alerte sur les orientations de l'AMLA. Leur ligne est constante : répondre aux standards européens sans céder sur le secret professionnel ni dessaisir la profession de son contrôle.

09

Accès aux données et aux services numériques : rendre effectives les diligences des avocats.

L'ACE a porté l'accès des avocats aux données de publicité légale nécessaires aux conflict checks et aux obligations LBC-FT, ainsi que la connexion aux services publics par ProConnect. Ces travaux complètent une ligne plus large de défense d'outils mutualisés, sécurisés et réellement utilisables par tous les cabinets.

10

Qualité de vie professionnelle et santé mentale : transformer un constat en dispositifs concrets.

Sous l'impulsion de la commission Prospective et innovation présidée par un élu ACE, le rapport sur la qualité de vie professionnelle a débouché sur un baromètre de la santé mentale et sur la plateforme QANOPEE, accessible via e-dentitas, pour l'auto-évaluation du bien-être et des conditions de travail. L'ACE a contribué à faire de la prévention des risques psychosociaux un chantier opérationnel pour tous les cabinets.

Dix élus. Dix combats (notamment !)



L'ACE a aussi su dire non et s'opposer chaque fois qu'il s'agissait de défendre notre profession, nos cabinets, le secret professionnel, avec toujours la même ambition : faire du CNB une institution consacrée aux avocats et efficace

01

Périmètre du droit : défendre la consultation juridique face aux acteurs non régulés et aux legaltechs. L'ACE a défendu une définition légale claire de la consultation juridique, y compris lorsque la prestation est fournie au moyen d'outils d'intelligence artificielle. Elle a combattu et continue de combattre les contournements du périmètre du droit par des plateformes et acteurs non soumis aux mêmes exigences de compétence, de responsabilité, de déontologie et de secret professionnel que les avocats.

02

Portalis : refuser un déploiement précipité sans interconnexion effective avec e-Barreau. L'ACE a défendu une transformation numérique réellement opérationnelle pour les cabinets et les juridictions. Elle a refusé qu'un nouvel outil soit imposé tant que son articulation avec e-Barreau, la continuité des échanges, la sécurité des données et les conditions concrètes d'utilisation par les avocats ne sont pas suffisamment garanties.

03

Formation continue : préserver les formations internes de haut niveau. L'ACE s'est opposée aux restrictions qui auraient pénalisé les cabinets organisant eux-mêmes la formation de leurs équipes. Elle a défendu une appréciation fondée sur la qualité, le contenu et la traçabilité des formations, plutôt que sur leur seul format ou sur le recours obligatoire à un prestataire extérieur.

04

Secret professionnel : refuser toute distinction entre le conseil et la défense. L'ACE a constamment combattu les tentatives de réduction du secret professionnel, qu'il s'agisse de son exclusion pour l'activité de conseil, des honoraires, des correspondances entre avocats, des perquisitions ou des échanges d'informations entre États. Pour nos élus, le secret est indivisible : il protège le justiciable et fonde la confiance dans l'avocat.

05

LBC-FT : refuser l'extension de la déclaration de soupçon et les orientations excessives de l'AMLA. L'ACE s'est opposée à toute extension de la déclaration de soupçon aux infractions non liées au blanchiment qui conduirait à transformer l'avocat en auxiliaire d'enquête et à banaliser la dénonciation du client. Elle a également combattu et continue de combattre les orientations de l'AMLA qui excéderaient les exigences européennes et notamment celles qui porteraient une atteinte inacceptable au secret professionnel.

06

Transition écologique : refuser de créer des obligations déontologiques sans base légale.

L'ACE a obtenu que le guide sur la transition écologique demeure un outil volontaire d'accompagnement, sans contrainte déontologique nouvelle. Elle a porté la même vigilance au niveau européen : accompagner les cabinets, oui ; leur imposer une sur-réglementation sans réciprocité pour les acteurs non régulés ou étrangers, non.

07

Retraites : refuser la remise en cause de l'autonomie de la CNBF. Face à l'article 23 du PLFSS 2025, l'ACE a soutenu le retrait du dispositif visant le régime des avocats et contribué à la mobilisation de la profession. L'exclusion des avocats finalement obtenue a préservé la capacité de la CNBF à déterminer elle-même les conditions de revalorisation des pensions.

08

Accès au juge : refuser le retour d'un droit de timbre. L'ACE a participé à la mobilisation contre l'instauration d'une contribution de 50 euros pour saisir une juridiction. Cette mesure aurait renchéri l'accès au droit, créé une charge supplémentaire pour les cabinets et les greffes et affecté ses recettes au budget général plutôt qu'au financement de la justice.

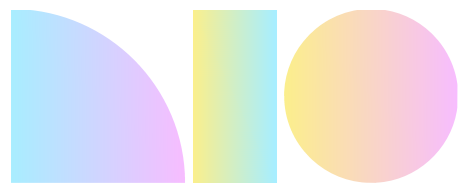
09

Procédure disciplinaire : refuser l'affaiblissement des droits de la défense. Dans sa contribution à la réforme, l'ACE a soutenu les outils de prévention et de mise en conformité, mais s'est opposée à la communication du rapport d'instruction au plaignant. La modernisation de la discipline ne doit ni déséquilibrer la procédure ni transformer le réclamant en partie poursuivante.

10

Rôle du CNB : refuser la dérive tribunicienne. L'ACE a défendu une institution centrée sur les enjeux professionnels : secret, périmètre du droit, numérique, intelligence artificielle, économie des cabinets, attractivité et nouveaux marchés. Elle a refusé que le CNB devienne une tribune politique permanente au détriment des sujets concrets attendus par les confrères.

Vos élus ACE : des responsabilités de premier plan et des résultats qui comptent



Les élus ACE ont occupé des positions déterminantes au sein du CNB : un siège au bureau, trois présidences de commission, des responsabilités dans les commissions permanentes et les groupes de travail stratégiques, ainsi que de nombreuses fonctions de rapporteur. Ils n'ont pas simplement accompagné la mandature : par leur expertise, leur capacité de travail et leur force de proposition, ils ont contribué à orienter les débats, à débloquer des réformes et à obtenir des avancées concrètes pour la profession. Les responsabilités et réalisations présentées ci-dessous constituent une sélection de leurs contributions les plus notables.



ÉLU ACE

**Audrey
Chemouli**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Présidente de la commission Statut professionnel de l'avocat ; membre de la commission Règles et usages ; rapporteure et figure motrice du groupe de travail transversal sur la rémunération de l'apport d'affaires entre avocats ; rapporteure du volet Stratégie professionnelle de la contribution ACE à la Grande Consultation.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A porté avec une détermination exceptionnelle la réforme de l'apport d'affaires entre avocats, obtenant que le CNB accepte enfin d'examiner au fond un sujet bloqué depuis vingt-cinq ans, puis conduisant l'élaboration du rapport soumis à la profession ; a présidé avec autorité et expertise les travaux consacrés aux structures d'exercice, à la pluralité d'exercice et à la modernisation du statut professionnel ; a élaboré le guide sur la sortie de l'association, outil particulièrement utile pour sécuriser une étape sensible de la vie des cabinets ; a défendu avec force les intérêts des associés de SEL, notamment sur le traitement fiscal de leurs rémunérations techniques ; a construit une doctrine ambitieuse pour l'avenir économique de la profession, conciliant liberté d'entreprendre, sécurité déontologique et adaptation des cabinets aux nouveaux marchés.



ÉLU ACE

**François
Coutard**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre de la commission Formation professionnelle ; rapporteur de plusieurs décisions à caractère normatif relatives à la formation et aux spécialisations ; contributeur aux travaux sur le statut de l' élu.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A été rapporteur de la réforme des modalités d'application de la formation continue, en veillant à préserver la qualité et la diversité des formats ; a contribué à la réforme de la formation initiale et à l'harmonisation des programmes des écoles d'avocats ; a porté l'apprentissage comme voie possible de formation et d'accès à la profession, dans le respect de la liberté des cabinets et des élèves ; a conduit les travaux sur l'organisation des entretiens de spécialisation ; a été rapporteur de la réforme de l'article 10.2 du RIN renforçant la protection du titre de spécialiste et la visibilité des avocats titulaires d'un certificat de spécialisation.



ÉLU ACE

Agathe Gilmas

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre des commissions Collaboration et Prospective et innovation ; membre du groupe de travail IA ; co-rapporteuse de la décision à caractère normatif modifiant l'article 14 du RIN ; contributrice aux travaux sur l'attractivité de la collaboration et la qualité de vie professionnelle ainsi qu'aux travaux sur l'impact de l'IA sur la profession d'avocat

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A co-porté la réforme de l'article 14 du RIN sur l'attractivité de la collaboration libérale ; a contribué à des avancées concrètes sur la progression du collaborateur afin de renforcer le caractère entrepreneurial de la collaboration ; a défendu la reconnaissance des formations internes de haut niveau dispensées par les cabinets ; a veillé à concilier la protection des collaborateurs, la liberté contractuelle et la compétitivité des structures d'exercice.



ÉLU ACE

**François
Girault**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Président de la commission Prospective et innovation ; rapporteur des travaux sur le financement de l'innovation et la qualité de vie professionnelle ; pilote de projets relatifs à l'intelligence artificielle, à la souveraineté numérique et aux legaltechs.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A fait adopter une stratégie de financement de l'innovation reposant sur un réseau de business angels, une plateforme dédiée et la poursuite des travaux vers un fonds d'investissement de la profession ; a organisé le premier concours national des incubateurs, donnant une visibilité nouvelle aux projets innovants portés par les avocats ; a piloté le rapport sur la qualité de vie professionnelle, prolongé par le baromètre de santé mentale de la profession ; a conduit la mise en place de la plateforme QANOPEE, outil concret d'auto-évaluation et de prévention des risques professionnels ; a porté les enjeux de souveraineté numérique liés à l'IA et conduit la mise en place d'une plateforme d'agents IA juridiques souverains au service de tous les cabinets.



ÉLU ACE

**Isabelle
Grenier**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Présidente de la commission Droit et entreprise ; membre de la commission Numérique ; rapporteure des travaux sur la facturation électronique et ProConnect ; rapporteure du volet Missions institutionnelles de la Grande Consultation.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A conduit le dossier de la facturation électronique, du cahier des charges et du benchmark jusqu'à la sélection d'une plateforme agréée adaptée à la profession ; a porté l'accès des avocats à ProConnect par l'intermédiaire des outils d'identification professionnels ; a défendu l'accès des avocats aux données de publicité légale nécessaires aux vérifications de conflits d'intérêts et aux obligations LBC-FT ; a suivi les conséquences de la directive CSRD, les travaux de la Haute Autorité de l'audit et la protection des avocats intervenant en matière de durabilité ; a porté la création d'un rescrit déontologique et la redéfinition des missions institutionnelles du CNB dans la contribution de l'ACE à la Grande Consultation.



ÉLU ACE

David Lévy

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre des commissions Règles et usages et Libertés et droits de l'Homme ; co-président du groupe de travail LBC-FT ; membre des groupes de travail secret professionnel, statut de l'écu, justice pénale internationale ; rapporteur du volet Fonctionnement et composition du CNB.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A joué un rôle central dans la conception de la future commission nationale de contrôle LBC-FT, afin de préserver l'autorégulation de la profession, son indépendance et le secret ; a porté les alertes du CNB sur les orientations de l'AMLA et défendu une réglementation respectueuse du secret professionnel ; a travaillé sur l'adaptation du code monétaire et financier au 6ème Paquet LBC-FT de l'UE ; a contribué à la refonte de la formation obligatoire en matière de LBC-FT et aux échanges avec Tracfin et les pouvoirs publics ; a participé à l'élaboration du guide sur l'intelligence artificielle et la déontologie ; a suivi la plupart des textes de loi en matière pénale et a travaillé sur la victimisation secondaire et la notion de contrôle coercitif ; a contribué aux travaux sur le statut de l'écu, la procédure disciplinaire, la réforme des CARPA, les perquisitions dans les cabinets et la réforme de la gouvernance du CNB.



ÉLU ACE

Vincent Maurel

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre du bureau du CNB ; référent du bureau auprès des commissions Droit et entreprise et Affaires européennes et internationales ; membre et relais de groupes de travail transversaux ; coordinateur des dix élus ACE et de leur doctrine commune.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A assuré au sein du bureau une présence stratégique de l'ACE, portant avec constance les enjeux économiques, réglementaires et institutionnels essentiels pour les cabinets ; a coordonné avec méthode et efficacité l'action collective des dix élus ACE, leurs réunions préparatoires, leurs remontées de commissions, leur doctrine commune et leur stratégie en assemblée générale, tout en rendant compte avec transparence des débats, des votes et des positions défendues ; a veillé à ce que les grands projets défendus par les élus ACE soient relayés, arbitrés et inscrits dans les travaux du bureau, notamment l'apport d'affaires, la protection sociale, la défense du secret professionnel et la discipline ; a défendu avec conviction une conception exigeante du CNB, recentrée sur les besoins concrets de la profession, l'économie des cabinets, le secret professionnel, l'innovation et la conquête de nouveaux marchés ; a porté le legal privilege et le rapprochement entre avocats et juristes d'entreprise, au service d'un droit des affaires plus compétitif, d'une meilleure protection des échanges juridiques confidentiels et d'une relation renforcée entre les cabinets et les directions juridiques, pleinement inscrite dans l'ADN entrepreneurial de l'ACE.



ÉLU ACE

**Charlotte
Robbe**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre de la commission Textes ; rapporteure de travaux législatifs majeurs ; contributrice aux travaux relatifs au droit de la famille, au patrimoine, à l'accompagnement des malades et à la protection des personnes vulnérables ; organisatrice des États généraux du droit de la famille et du patrimoine.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A été rapporteure du rapport sur la proposition de loi relative à l'accompagnement des malades et à la fin de vie, dossier humainement et juridiquement particulièrement sensible, sur lequel elle a apporté une expertise rigoureuse et mesurée ; a contribué avec force aux débats du CNB sur les libertés fondamentales et la protection des personnes vulnérables, en veillant à la qualité des garanties juridiques entourant les décisions les plus graves ; a co-organisé et joué un rôle majeur dans l'organisation des États généraux du droit de la famille et du patrimoine, événement de référence ayant réuni plus de 1 800 participants et salué pour l'excellence de ses travaux ; a contribué au dialogue avec les parlementaires et à l'influence législative de la profession sur les grands sujets de droit de la famille, de patrimoine et de protection des personnes ; a apporté à la commission Textes une expertise précieuse, alliant maîtrise technique, sens des responsabilités et attention constante aux conséquences concrètes des réformes pour les justiciables et les avocats. S'est investie dans le groupe de travail sur les modes amiables, et a co-organisé les éditions des États généraux de l'amiable de la mandature.



ÉLU ACE

**Juliette
Schweblin**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre des commissions Règles et usages et Égalité ; participante au groupe de travail sur la rémunération de l'apport d'affaires ; contributrice aux travaux sur l'intelligence artificielle, la confidentialité, la discipline, le harcèlement et les discriminations. Présidente du Groupe de travail sur la fiducie.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A contribué activement à l'élaboration de la clause relative à l'intelligence artificielle dans les modèles de conventions d'honoraires, donnant aux cabinets un cadre immédiatement opérationnel et déontologiquement sécurisé ; a participé aux travaux particulièrement sensibles sur la confidentialité des correspondances entre avocats, avec le souci constant de préserver le secret professionnel et la sécurité des échanges ; a joué un rôle important dans la réforme de la procédure disciplinaire, tant dans les travaux normatifs que dans l'information pratique des confrères ; a participé activement au groupe de travail transversal sur la rémunération de l'apport d'affaires entre avocats, contribuant à faire progresser l'une des réformes emblématiques du programme ACE ; a suivi et nourri les travaux relatifs au harcèlement, aux discriminations et à la responsabilité des structures, illustrant un engagement constant en faveur d'une profession à la fois exigeante, protectrice et responsable. A présenté un rapport sur les actions et perspectives de l'activité d'avocat fiduciaire (nécessaire modification à apporter aux règles sur la garantie financière, soutien de l'offre de loi pour une fiducie patrimoniale, développement des formations en matière de fiducie)



ÉLU ACE

**Frédéric
Teper**

RESPONSABILITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Membre des commissions Droit et entreprise et Affaires européennes et internationales ; référent reconnu sur les questions fiscales ; rapporteur sur le projet EU Inc. et contributeur aux dossiers européens, fiscaux, économiques et numériques.

CONTRIBUTIONS ET ACTIONS REMARQUABLES

A été rapporteur des travaux sur le projet EU Inc. et le "28e régime" européen, plaçant les avocats français au cœur de la réflexion sur la simplification de la vie des entreprises et l'attractivité juridique de l'Europe ; a contribué de manière décisive au chantier de la facturation électronique, en apportant son expertise fiscale et économique au choix d'une solution adaptée aux cabinets ; a défendu avec constance la franchise en base de TVA pour les avocats, en représentant la profession dans les échanges avec le ministère de l'Économie et les travaux parlementaires ; a participé activement aux réflexions sur la reprise d'entreprises, la fiscalité des structures et l'équilibre économique des cabinets, faisant entendre une voix experte et pragmatique ; a suivi les contentieux européens relatifs au secret professionnel dans les échanges d'informations entre États et les actions en faveur de l'État de droit, conjuguant remarquablement expertise fiscale, vision européenne et défense des principes essentiels de la profession.

PREMIÈRE PARTIE

Notre programme 2024, promesse par promesse

À partir de notre profession de foi de 2024, ce bilan met en regard chaque engagement et les avancées enregistrées au cours de la mandature. Certaines ont été directement initiées et portées par nos élus ; d'autres sont nées de travaux conduits par le bureau, les commissions, les groupes de travail ou d'autres composantes du CNB, auxquels nos élus ont apporté une contribution active, souvent déterminante. Dans tous les cas, ces résultats témoignent de leur capacité à proposer, à travailler collectivement et à faire progresser les dossiers dans l'intérêt de la profession. Trois axes, vingt-cinq engagements, une lecture immédiate des résultats.

RÉALISÉ

résultat obtenu ou texte adopté

EN COURS

travaux ouverts et avancés

AMORCÉ

proposition formalisée

NON ABOUTI

pas de résultat sur la mandature

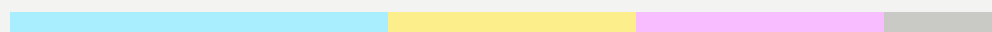


CE QUE NOUS AVIONS PROMIS	CE QUE NOUS AVONS FAIT	DEGRÉ
Garantir l'effectivité des formations initiale et continue, les adapter au marché, ouvrir le contrat d'apprentissage	DCN sur la formation continue envoyée en concertation ; DCN harmonisant les programmes de formation des élèves avocats ; rapport sur les entretiens de spécialisation ; travaux sur l'apprentissage comme voie d'accès à la profession.	RÉALISÉ
Combattre la fracture numérique en mutualisant les outils de digitalisation	Appel d'offres, benchmark et sélection d'une plateforme agréée de facturation électronique adaptée à la profession ; rapport sur la connexion à ProConnect via la clé RPVA.	RÉALISÉ
Instaurer un rescrit déontologique	Proposition formalisée dans la contribution ACE à la Grande Consultation ; non encore inscrite à l'ordre du jour d'une assemblée générale.	AMORCÉ
Interprofessionnalité : simplifier le régime des SEP	Sujet inscrit au plan d'action ; travaux engagés sur la pluralité d'exercice et la sortie de l'association, sans réforme du régime des SEP.	EN COURS
Renforcer la lutte contre le harcèlement	Réexamen des sanctions pécuniaires des structures ; dispositif écarté faute de cohérence juridique. Avancée retenue : publicité renforcée des décisions disciplinaires en matière de harcèlement et de discrimination.	EN COURS
Améliorer la flexibilité et le travail à distance ; favoriser le dialogue social et la RSE	Réforme de l'article 14 du RIN : visibilité, protection et progression ; guide sur la transition écologique maintenu comme outil volontaire, sans obligation déontologique nouvelle. rapport QVP qui s'inscrit directement dans la démarche RSE.	RÉALISÉ
Réviser la fiscalité en faveur des particuliers redevables d'honoraires d'avocats	Propositions reprises dans le projet « Présidentielle 2027 » : crédit d'impôt pour le conseil juridique et baisse de la TVA ; non encore obtenues du législateur.	AMORCÉ
Relations magistrats-avocats : formations communes et grande école commune des professionnels du droit	Aucune traduction institutionnelle sur la mandature.	NON ABOUTI

75 %

réalisés ou
substantiellement
engagés

ENSEMBLE – 6 ENGAGEMENTS SUR 8



38 % réalisés • 25 % en cours • 25 % amorcés • 12 % non aboutis

DÉFENDRE – Le secret professionnel, le périmètre du droit, l'avocat face au numérique



CE QUE NOUS AVIONS PROMIS	CE QUE NOUS AVONS FAIT	DEGRÉ
Le secret professionnel et l'activité de conseil, sans distinction conseil / défense	Ligne offensive constante pour défendre l'unité du conseil et de la défense ; intervention sur les correspondances officielles entre avocats et défense d'une lecture protectrice du secret professionnel.	EN COURS
Accès à l'IA générative et formation des avocats à son usage	Plusieurs guides opérationnels IA et déontologie ; clause IA dans les modèles de conventions d'honoraires ; mise en place d'une plateforme d'agents IA juridiques souverains avec Avocat+ , projet Legal Data Space	RÉALISÉ
Compétitivité et périmètre du droit : définition légale de la consultation juridique	Actualisation du vade-mecum sur l'exercice du droit ; défense du périmètre face aux legaltechs et acteurs non régulés ; définition légale non encore obtenue.	EN COURS
Former les avocats au droit de l'Union européenne et conquérir de nouveaux marchés	Travaux sur EU Inc. et le « 28e régime » ; échanges avec Bercy sur la reprise d'entreprises ; défense de la franchise de TVA ; actions en faveur de l'État de droit.	RÉALISÉ
Protection sociale et assurance vieillesse de l'avocat	Rapport sur le mi-temps thérapeutique et webinaire sur la prévoyance des avocats.	RÉALISÉ
Assurer l'équilibre financier des cabinets : fiscalité des SEL et dividendes SPFPL	Sujet porté de manière constante et relayé au bureau ; aucune inflexion normative obtenue à ce stade.	EN COURS
Justice pénale : nullités, perquisitions, pouvoirs d'enquête, simplification	Positions sur les perquisitions dans les cabinets, les contrôles d'identité, le volet blanchiment de la loi sur le narcotrafic et contribution au guide du CNB.	RÉALISÉ
Justice civile : étendre la force exécutoire de l'acte d'avocat	Rapport sur le développement de l'acte d'avocat dans les modes amiables soumis à l'AG de septembre 2026 ; sujet relancé mais non encore acquis.	EN COURS
Refuser toute contrainte nouvelle imposée aux cabinets au-delà de la loi	Confirmation que le guide de transition écologique demeure volontaire et sans obligation déontologique nouvelle ; même position défendue au CCBE.	RÉALISÉ

100 %

réalisés ou
substantiellement
engagés

DÉFENDRE – 9 ENGAGEMENTS SUR 9

56 % réalisés • 44 % en cours • 0 % amorcé • 0 % non abouti

ENTREPRENDRE – La liberté d’entreprendre et l’économie des cabinets

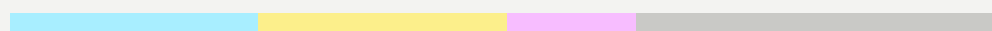


CE QUE NOUS AVIONS PROMIS	CE QUE NOUS AVONS FAIT	DEGRÉ
Consacrer l’apport d’affaires entre avocats	Après vingt-cinq ans de blocage, le CNB a accepté l’examen au fond ; rapport élaboré et soumis à la consultation de la profession ; adoption définitive encore attendue.	EN COURS
Faciliter l’exercice en structure et harmoniser le statut fiscal et social	Travaux sur la pluralité d’exercice, la sortie de l’association, l’entreprise individuelle et les nullités en droit des sociétés ; harmonisation fiscale et sociale non obtenue.	EN COURS
Adapter la collaboration libérale, clarifier le statut de conseil / of Counsel et en développer le caractère entrepreneurial	Réforme de l’article 14 du RIN : visibilité, protection et progression ; défense de la liberté contractuelle et de la compétitivité des cabinets.	RÉALISÉ
Développer les activités commerciales connexes et accessoires	Périmètre pilote proposé pour le rescrit déontologique dans la contribution ACE ; aucune réforme normative engagée.	AMORCÉ
Assouplir les règles de la domiciliation	Sujet inscrit au plan d’action de janvier 2025 ; aucun aboutissement sur la mandature.	NON ABOUTI
Réviser les modes de rémunération des mandats civils de l’article 6 du RIN	Sujet non traité sur la mandature.	NON ABOUTI
Financer l’innovation et les projets portés par des avocats	Rapport adopté : réseau de business angels, plateforme dédiée et poursuite des travaux vers un fonds d’investissement ; premier concours national des incubateurs ; projet Legal Data Space.	RÉALISÉ
Supprimer le pacte de quota litis	Proposition portée dans la contribution ACE à la Grande Consultation ; non reprise par l’institution.	NON ABOUTI

50 %

réalisés ou
substantiellement
engagés

ENTREPRENDRE – 4 ENGAGEMENTS SUR 8



25 % réalisés • 25 % en cours • 13 % amorcés • 37 % non aboutis

Ce que dit ce premier bilan



10

engagements réalisés

8

chantiers en cours

3

propositions amorcées

4

engagements non aboutis

Le bilan est clair : 18 engagements sur 25 ont produit un résultat tangible ou un chantier substantiellement engagé. Les avancées les plus fortes concernent les sujets qui touchent directement la vie et l'économie des cabinets : numérique, intelligence artificielle, formation, collaboration, secret professionnel, protection sociale et financement de l'innovation.

Nous rendons compte sans masquer les écarts : les quatre engagements non aboutis et les trois propositions seulement amorcées ne sont pas abandonnés. Ils constituent la feuille de route de la prochaine mandature.

The background of the page is a vibrant, abstract composition of pastel colors. It features large, overlapping shapes in shades of pink, purple, and yellow. A prominent white outline of a large arch is on the right side. On the left, there are several triangular and trapezoidal shapes in yellow and purple, some with white outlines. The overall effect is modern and artistic.

SECONDE PARTIE

Nos réalisations au-delà du programme

Un mandat ne se limite jamais à son programme. Trois ans de travail institutionnel, c'est aussi la capacité à saisir les dossiers qui surgissent et à peser sur eux. Voici les réussites qui ne figuraient pas dans notre profession de foi de 2024.

Les développements qui suivent complètent les avancées de synthèse : ils distinguent les résultats tangibles, les combats conduits, les apports institutionnels et la méthode collective de l'ACE, sans attribuer à notre seul groupe des décisions issues d'un travail pluraliste.

DES OUTILS CONCRETS POUR LES CABINETS



RÉALISATION

CE QUE NOUS AVONS FAIT ET POURQUOI CELA COMPTE

Une solution de facturation électronique souveraine à 60 € par an

Cahier des charges, expertise indépendante, appel d'offres, benchmark puis sélection par l'AG du 3 juillet 2026 d'une solution adaptée aux contraintes déontologiques et économiques des cabinets. Un livrable concret, chiffré et immédiatement utile.

Protection du titre de spécialiste : une nouvelle norme

Décision à caractère normatif modifiant l'article 10.2 du RIN afin de clarifier l'usage des mentions de spécialisation, protéger les compétences reconnues et améliorer la lisibilité de l'offre juridique.

Qualité de vie professionnelle et santé mentale

Rapport sur la qualité de vie professionnelle, baromètre de la santé mentale et plateforme QANOPEE : un constat transformé en dispositifs opérationnels de prévention pour les cabinets.

Protection des données et accès des avocats aux registres

Rapport et résolution défendant un accès étendu des avocats aux données de publicité légale, notamment pour les conflict checks et le respect des obligations LBC-FT.

DES COMBATS MENÉS EN SÉANCE



COMBAT MENÉ

NOTRE POSITION ET POURQUOI ELLE COMPTE

Rémunération des collaborateurs : protéger sans sur-sanctionner

Soutien à la généralisation des minima de rétrocession, sans uniformisation nationale ; opposition à un mécanisme d'omission du tableau disproportionné alors que les procédures d'urgence existantes demeurent sous-utilisées.

LBC-FT : la conformité sans renoncer au secret

Travaux sur la commission nationale de contrôle, résolution d'alerte sur l'AMLA et refonte de la formation obligatoire ; défense d'une conformité effective sans atteinte au secret professionnel.

Procédure disciplinaire : une position construite et argumentée

Contribution écrite à la concertation de juin 2026 : soutien aux outils de prévention et aux clarifications procédurales, position équilibrée sur les droits du réclamant et refus de la communication du rapport d'instruction au plaignant.

Le refus de la dérive tribunicienne

Une ligne constante : recentrer le CNB sur les sujets attendus par la profession plutôt que multiplier les motions sans lien avec le quotidien des cabinets ; une position exprimée sans agressivité mais sans ambiguïté.

II.3**DES AVANCÉES INSTITUTIONNELLES****AVANCÉE INSTITUTIONNELLE****CE QUE NOUS AVONS FAIT ET POURQUOI CELA COMPTE****Imposer le débat sur la gouvernance du CNB**

À partir des résultats de la Grande Consultation, l'ACE a fait du fonctionnement et de la composition du CNB un chantier de plein exercice : mode de scrutin, équilibre entre représentation ordinale et suffrage universel, nombre de commissions et articulation entre missions politiques et techniques.

II.4**RENDRE DES COMPTES****ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE****CE QUE NOUS AVONS FAIT ET POURQUOI CELA COMPTE****La lettre « L'ACE au CNB »**

Création en 2026 d'une lettre adressée après chaque assemblée générale : compte rendu des débats, positions défendues, résultat des votes et explication du fonctionnement de l'institution. Une pratique de transparence collective et régulière.

Des résultats obtenus, des chantiers à poursuivre



Cette mandature démontre qu'une représentation exigeante de la profession peut conjuguer convictions, expertise, sens du collectif et sens de l'intérêt général de la profession. Les élus ACE ont initié et porté des réformes majeures ; ils ont aussi contribué de manière active, parfois déterminante, à des avancées issues du bureau, des commissions, des groupes de travail et du dialogue entre les différentes composantes du Conseil national des barreaux. Cette capacité à travailler avec tous, sans renoncer à notre identité, est au cœur de notre engagement institutionnel.

Notre bilan est celui d'une action utile : des outils concrets pour les cabinets, des réformes débloquées, le secret professionnel défendu, l'innovation accompagnée, l'économie des structures mieux prise en compte et une exigence constante de transparence. Il est également celui d'une méthode : travailler les dossiers au fond, rendre compte des résultats, rechercher les majorités nécessaires et savoir exprimer clairement nos désaccords lorsque les intérêts de la profession l'exigent.

Tout n'a pas abouti. Les engagements encore en cours, les propositions amorcées et les réformes qui n'ont pu être obtenues constituent néanmoins une feuille de route claire. La prochaine mandature devra prolonger les chantiers engagés, renforcer l'attractivité et la compétitivité des cabinets, protéger le périmètre du droit et faire du CNB une institution toujours plus proche des réalités professionnelles.

Une profession forte a besoin d'une représentation indépendante, compétente et tournée vers l'action. C'est cette voix que l'ACE entend continuer de porter au CNB.